

**Travaux comportant l’utilisation de pesticides**

Article 298 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’activité – AM298

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant les travaux comportant l’utilisation des pesticides visés à l’article 298 du Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1), ci-après appelé le REAFIE, qui sont soumis à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l’article 22 de la Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE.

L’application d’un pesticide effectuée conformément au Code de gestion des pesticides (RLRQ, chapitre P-9.3, r. 1) est exemptée d’une autorisation sauf pour les travaux listés à l’article 298 du REAFIE (art. 50 al. 1 (5) REAFIE).

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire. **Les réponses à fournir visent uniquement les activités décrites dans la portée de ce formulaire.**

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Consignes particulières

Le document intitulé *Guide d’accompagnement – Demande d’une autorisation ministérielle pour l’utilisation de pesticides* offre un complément d’information en lien avec le présent formulaire d’activité.

L’application de pesticides dans un milieu aquatique'?' n’est pas une intervention ou un travail dans un milieu humide'?' ou hydrique'?' visé par le quatrième paragraphe du premier alinéa de l’article 22 de la LQE. Par conséquent, le formulaire d’activité ***AM314 – Travaux, constructions ou autres interventions dans les milieux humides ou hydriques*** n’a pas à être fourni pour cette application de pesticides.

Références

Lois et règlements liés au présent formulaire

Site Web du Gouvernement du Québec – [Lois et règlements du ministère](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/lois-et-reglements), plus précisément :

* Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE
* Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l’utilisation de pesticides (RLRQ, chapitre P-9.3, r. 2)
* Loi sur les pesticides (RLRQ, chapitre P-9.3)
* Code de gestion des pesticides (RLRQ, chapitre P-9.3, r. 1)

Notez que le domaine des pesticides est de compétence partagée entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les instances municipales. Le gouvernement fédéral contrôle notamment l’homologation, la mise en marché et l’étiquetage des pesticides en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Le Québec règlemente la vente, l’utilisation, l’entreposage, le transport et l’élimination des pesticides homologués par le gouvernement fédéral, principalement en vertu de la *Loi sur les pesticides* et de la *Loi sur la qualité de l’environnement*. Pour leur part, les municipalités québécoises ont le pouvoir d’établir une règlementation plus poussée, principalement au chapitre de l’utilisation des pesticides en milieu urbain, en tenant compte de leurs particularités locales. Finalement, selon les particularités du milieu récepteur, d’autres lois pourraient également s’appliquer comme la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, la *Loi sur les parcs*, la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et la *Loi sur les pêches*.

Documents de soutien, guides et outils de référence

Site Web du ministère – [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (REAFIE)](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm), plus précisément :

* Guide de référence du REAFIE

Site Web du Gouvernement du Québec – [Application de pesticides commerciaux](https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/protection-de-lenvironnement/pesticides/application/commerciaux), plus précisément :

* Guide Demande d’une autorisation ministérielle pour l’utilisation de pesticides

Site Web du Gouvernement du Québec – [Certificat pour la vente et l’utilisation de pesticides](https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/permis-certifications/certificat-vente-utilisation-pesticides), plus précisément :

* Guide d’apprentissage sur l’utilisation des pesticides en milieu aquatique
* Guide d’apprentissage sur l’utilisation des pesticides en terrain inculte
* Guide d’apprentissage sur l’utilisation des pesticides dans les aires forestières

1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

R NR SO

Par exemple, une modification de la quantité de pesticides à épandre ou une modification des aires à traiter.

La demande de modification ne doit pas viser à prolonger la période de réalisation d’application au-delà du 31 décembre de la dernière année comprise dans l’autorisation. Dans ce dernier cas, vous devez déposer une nouvelle demande d’autorisation.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce, à l’égard de l’activité concernée par la présente demande (art. 29(3) REAFIE).

R NR SO

Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité** assujettie à une autorisation en vertu de l’article 22 de la LQE, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al. 3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité
   1. Description des travaux comportant l’utilisation de certains pesticides

2.1.1 Cochez la ou les activités concernées par la demande (art. 298 REAFIE) :

R NR SO

Notez que l’application d’un phytocide'?' ou du *Bacillus thuringiensis* (variété *Kurstaki*), ci-après *Btk*'?',par un aéronef dans un milieu forestier ou à des fins non agricoles n’est pas visée par l’article 298 du REAFIE et ne requière pas une autorisation ministérielle.

|  |  |
| --- | --- |
|  | L’utilisation de pesticides appartenant à la classe 1 visés au paragraphe 2 de l’article 3 du *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l’utilisation de pesticides* |
|  | L’utilisation de pesticides, appliqués par un aéronef dans un milieu forestier ou à des fins non agricoles |
|  | L’application de tout pesticide dans un milieu aquatique'?' et pourvu d’un exutoire\* superficiel vers un réseau hydrographique |

\*On entend par « exutoire », une ouverture ou un passage par lequel s’écoule le débit sortant d’un réservoir ou d’un cours d’eau. L’exutoire peut être permanent ou temporaire. La notion de « superficiel » signifie « en surface », ce qui exclut les déplacements de l’eau par la nappe phréatique.

2.1.2 Identifiez la nature du problème à corriger par l’application d’un pesticide et précisez les organismes nuisibles ciblés (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.3 Précisez et justifiez le choix du ou des pesticides retenus en lien avec la problématique (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.4 Décrivez les équipements et les appareils utilisés pour l’application des pesticides (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

Par exemple :

* l’aéronef utilisé pour la pulvérisation;
* les pulvérisateurs à dos;
* les pulvérisateurs à rampe horizontale;
* les équipements pour badigeonner les surfaces à traiter;
* les contenants utilisés pour préparer le mélange à appliquer;
* tout autre élément pertinent.

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre les fiches techniques des équipements utilisés pour l’application des pesticides ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.5 Fournissez le programme de sécurité visant la protection de la santé des personnes exposées lors de l’application des pesticides (art. 299(4) REAFIE).

R NR SO

Ce programme peut inclure :

* l’énumération de l’équipement et du matériel de sécurité disponible pour les applicateurs;
* les diverses mesures prises lors des activités de transport, d’entreposage, d’application ou d’élimination des pesticides.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.6 Décrivez les mesures prises pour sensibiliser le public quant à l’application des pesticides (art. 299(5) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’information à fournir :

* les méthodes de communication (ex. : affiches, publications, rencontres);
* les périodes auxquelles ces communications sont diffusées;
* le contenu des informations diffusées.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Description des pesticides appliqués

2.2.1 Dans le tableau ci-dessous, décrivez chacun des pesticides visés par la demande afin d’identifier les contaminants'?' susceptibles d’être rejetés ou fournissez le détail des ingrédients les composant (art. 23 al. 1 (2) LQE et art. 17 al. 1(1) REAFIE).

R NR SO

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de fournir les étiquettes des produits utilisés. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom commercial | Numéro d’homologation | Nom et concentration de chaque ingrédient actif qu’il contient | | | | | | | | |
| Ingrédient actif 1 | | | Ingrédient actif 2 (s’il y a lieu) | | | Ingrédient actif 3 (s’il y a lieu) | | |
| Nom | Concentration | Unités | Nom | Concentration | Unités | Nom | Concentration | Unités |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.2.2 Précisez la quantité totale de pesticides par année d’épandage (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Si la durée demandée pour les travaux s’étale sur plusieurs années, décrivez la quantité prévue de pesticides pour chaque année concernée.

Cette information doit être fournie pour chaque pesticide décrit dans la question précédente.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.2.3 Un ou des produits ou additifs sont-ils ajoutés à un ou à des pesticides concernés par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.3.

2.2.4 Décrivez tout additif ajouté aux pesticides (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’information à inclure :

* le nom de l’additif;
* l’utilité de l’additif (antidérive, antimousse, agent tensioactif, etc.);
* les quantités utilisées;
* les substances qui composent cet additif;
* les pesticides qui reçoivent ces additifs, si la demande concerne l’épandage de plusieurs pesticides.

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre les fiches de données de sécurité de produit (FDS) ou les étiquettes permettant de décrire la composition des additifs. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Titulaires de permis et de certificats

2.3.1 Dans le tableau ci-dessous, fournissez les renseignements sur chaque titulaire de permis qui effectue l’application de pesticides (art. 299(1) REAFIE) :

R NR SO

Les catégories et sous-catégories sont décrites aux articles 14 et 15 du *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l’utilisation de pesticides.*

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Titulaire de permis** | | | | | | | |
| Nom du titulaire | *Saisissez les informations.* | | | | | | |
| Numéro de permis | ... | | | | | | |
| Catégorie du permis | ... | | | Sous-catégorie du permis | ... | | |
| Adresse | | | | | | | |
| Numéro civique | ... | Nom de la rue | ... | | | | |
| Municipalité | ... | Province | ... | | | Code postal | ... |
| Nom du responsable | Nom : ... Prénom : ... | | | | | | |
| Numéro de téléphone | ... | poste | ... | | | | |
| Numéro de cellulaire | ... | | | | | | |

Au besoin, cliquez sur le « + » pour dupliquer le tableau.

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.3.2 Dans le tableau ci-dessous, fournissez les renseignements sur chaque titulaire de certificat qui effectue l’application de pesticides (art. 299(1) REAFIE) :

R NR SO

Les catégories et sous-catégories sont décrites à l’article 35 du *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l’utilisation de pesticides*.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Titulaire de certificat** | | | | | | | |
| Nom du titulaire | *Saisissez les informations.* | | | | | | |
| Numéro de certificat | ... | | | | | | |
| Catégorie du certificat | ... | | | Sous-catégorie du certificat | ... | | |
| Adresse | | | | | | | |
| Numéro civique | ... | Nom de la rue | ... | | | | |
| Municipalité | ... | Province | ... | | | Code postal | ... |
| Numéro de téléphone | ... | poste | ... | | | | |
| Numéro de cellulaire | ... | | | | | | |

Au besoin, cliquez sur le « + » pour dupliquer le tableau.

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.4.1 Précisez la date envisagée de début et de fin des applications de pesticides pour l’ensemble du projet (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.2 Décrivez le nombre, la fréquence et le dosage des applications envisagées, et, le cas échéant, la période pour laquelle une plus grande quantité de pesticides est susceptible d’être appliquée (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.3 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la période de réalisation, des différentes étapes de réalisation des travaux comportant l’utilisation de pesticides (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

Cette description peut comprendre les étapes suivantes :

* le suivi avant les applications;
* la période des applications;
* la surveillance et le suivi des sites traités;
* les autres activités de contrôle de l’organisme nuisible, comme l’arrachage manuel.

La période de réalisation peut être inscrite en précisant les années et les mois (ex. : 2025-04 à 2025-06).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation | Date de début | Date de fin | Période |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la période.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.4.4 Dans le tableau ci-dessous, décrivez chaque application de pesticides et précisez la localisation des sites à traiter (art. 17 al. 1 (1) et art. 18(1) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Date d’application prévue | Localisation du site à traiter  (tel qu’identifié sur les plans) | Numéro d’homologation des pesticides | Organisme(s) nuisible(s) visé(s) | Superficie à traiter (ha), volume d’eau (m³) ou nombre de gîtes larvaires à traiter | Dose d’application ou concentration  (précisez les unités) | Quantité totale par année du pesticide par site (unités) | Équipement d’application |
| *Sélectionnez la date.* | *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Sélectionnez la date.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Sélectionnez la date.* | ... | ... | ... | ... | ... |  | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

1. Description complémentaire selon le type d’activité
   1. Contrôle des insectes piqueurs

3.1.1 L’activité vise-t-elle à contrôler des insectes piqueurs (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

Exemples d’insectes piqueurs :

* simulies (mouches noires);
* moustiques (maringouins).

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 3.2.

3.1.2 Indiquez les espèces de mouches noires ou de moustiques présents sur les lieux à traiter (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

3.1.3 Décrivez les méthodes de surveillance du développement larvaire et les inventaires des mouches noires ou des moustiques présents sur les lieux à traiter (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Cette description peut notamment inclure la méthodologie utilisée pour cartographier les gîtes larvaires et pour déterminer le rayon d’action de chacune des espèces d’insectes piqueurs visées par l’activité.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Application de pesticides par aéronef

3.2.1 L’activité comporte-t-elle l’application d’un pesticide par aéronef (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

Notez que par « aéronef », on entend tout appareil pouvant se déplacer dans les airs comme un avion, un hélicoptère, un ultraléger motorisé ou un drone.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 3.3.

3.2.2 Décrivez le système de guidage de l’appareil prévu pour la pulvérisation ainsi que les équipements ou appareils prévus pour communiquer avec le pilote, le cas échéant (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

3.2.3 Décrivez le système de guidage prévu pour éviter le chevauchement des lignes de vol lors de l’application et pour assurer le respect des zones qui ne doivent pas être traitées (art. 20 LQE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

3.2.4 Précisez les conditions météorologiques qui pourraient interrompre la pulvérisation de pesticides (la vitesse du vent, la température (°C), le degré d’humidité relative ou autres conditions défavorables) (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Ces conditions limitantes sont mentionnées sur l’étiquette du produit.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

3.2.5 Précisez les méthodes prévues pour vérifier les conditions météorologiques lors des applications de pesticides par aéronef(art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

3.2.6 Précisez les solutions de rechange prévues lorsque les conditions météorologiques ne sont pas favorables à l’application des pesticides (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Par exemple, le report de l’activité de quelques jours, les autres modes d’application si les conditions défavorables persistent.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Contrôle de la végétation en milieu aquatique

3.3.1 L’activité vise-t-elle à contrôler la végétation en milieu aquatique'?' (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 3.4.

3.3.2 Fournissez un programme de restauration du milieu contrôlé après l’application de pesticides (art. 299(3) REAFIE).

R NR SO

| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

3.3.3 Estimez la quantité de végétation morte susceptible d’être générée et précisez les mesures de récupération et de disposition de ces matières résiduelles (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Élimination d’une espèce de poissons dans des milieux humides et hydriques

3.4.1 L’activité vise-t-elle à éliminer une espèce de poissons indésirable dans des milieux humides'?' et hydriques'?' (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 3.5.

3.4.2 Fournissez un rapport, signé par une personne ayant les compétences dans le domaine, présentant les calculs bathymétriques du milieu infesté (art. 299(2) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

3.4.3 L’activité nécessite-t-elle un abaissement d’eau (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 3.4.5.

3.4.4 Décrivez la méthode d’abaissement en précisant les interventions et la période de réalisation (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Exemples de renseignements à préciser :

* les caractéristiques des structures de contrôle des niveaux d’eau;
* le niveau d’abaissement;
* la zone exposée;
* la durée et la fréquence des variations du niveau d’eau;
* la gestion des ouvrages de contrôle.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

3.4.5 L’activité comporte-t-elle la réintroduction d’espèces de poissons désirables (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 3.4.7.

3.4.6 Décrivez les mesures relatives à la réintroduction d’espèces de poissons désirables (art. 17 al. 1 (1) et 18(4) REAFIE).

R NR SO

Cette description devrait notamment comprendre les mesures de prévention pour éviter de nouvelles infestations par les espèces indésirables.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

3.4.7 Précisez les mesures de gestion des poissons morts et la quantité estimée qui sera récupérée (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Mesures limitant les impacts sur l’environnement

3.5.1 Décrivez les mesures appliquées et/ou les choix retenus permettant d’éviter ou de minimiser les impacts sur l’environnement'?' de l’activité concernée par la demande (art. 17 et 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples de précisions à fournir :

* le choix des pesticides retenus versus les autres qui ont été considérés;
* l’historique de l’application de pesticides;
* les autres interventions et mesures de contrôles qui ont été réalisées dans le secteur et les résultats obtenus;
* les autres mesures de contrôles réalisées en parallèle qui permettent de réduire les quantités de pesticides à appliquer dans cette demande;
* le choix d’une période d’application qui limite les impacts chez un organisme sensible;
* le choix d’un mode d’application qui limite la dérive du produit;
* les secteurs retenus pour applications versus les autres sites envisagées qui seront évités, car plus sensibles.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas, *justifiez* |

3.5.2 Décrivez les mesures de suivi et de surveillance des indésirables et les conditions de fin des applications de pesticides (art. 18(3) REAFIE).

R NR SO

Par exemple :

* L’arrêt d’application de pesticides en cas d’inventaire négatif de l’espèce de poissons indésirable lors de pêches électriques;
* Autre information sur la biologie de l’indésirable qui permet d’espacer les applications en cas de déclin rapide des indésirables à contrôler.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas, *justifiez* |

1. Localisation des activités
   1. Plan de localisation et données géospatiales

4.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

R NR SO

* les zones d’application de pesticides.

Le cas échéant :

* les gîtes larvaires, dans le cas du contrôle des insectes piqueurs;
* les zones à restaurer;
* les éléments sensibles répertoriés;
* la zone d’influence de l’abaissement d’eau du lac visé;
* les voies d’accès aux sites.

Notez que les éléments sensibles peuvent être des zones d’activités humaines, des zones naturelles ou des territoires particuliers, dont les aires protégées. Dans le cas des milieux hydriques'?', les différents usages de l’eau peuvent être considérés comme des éléments sensibles.

Lorsque les activités comprennent des applications de pesticides par aéronef, indiquez également dans le plan de localisation l’emplacement des éléments suivants :

* la base d’opérations;
* les corridors de vol entre la base d’opérations et les sites à traiter;
* les éléments sensibles situés sous les corridors de vol;
* les sites potentiels de déversement d’urgence.

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondent à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats acceptés pour le plan géoréférencé sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

4.1.2 Fournissez les données géospatiales des éléments suivants *(facultatif)*:

* les corridors de vol entre la base d’opérations et les sites à traiter;
* les éléments sensibles situés sous les corridors de vol.

Les données peuvent être fournies selon l’une ou l’autre des méthodes suivantes :

* un fichier dans un des formats acceptés : KML, GPX ou Shapefile (incluant SHP, SHX, DBF et PRJ); ou
* les coordonnées géographiques en degrés décimaux conformes au système géodésique NAD83, ayant au moins six chiffres après la virgule (ex. : 45,657812).

Notez que les éléments cités ci-dessus doivent être indiqués sur le plan de localisation et que les informations indiquées sur le plan ont préséance sur les données géospatiales. Les informations fournies doivent avoir une précision de 5 mètres ou moins.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Description du site et du milieu environnant de l’activité

4.2.1 Décrivez les caractéristiques des sites à traiter et leur milieu environnant en précisant notamment l’absence ou la présence d’éléments sensibles dans le voisinage des sites à traiter (art. 17 al. 2 (2) REAFIE).

R NR SO

Notez que les éléments sensibles peuvent être des zones d’activités humaines, des zones naturelles ou des territoires particuliers, dont les aires protégées. Dans le cas des milieux hydriques'?', les différents usages de l’eau peuvent être considérés comme des éléments sensibles.

Dans le cas d’un milieu aquatique'?', la description peut inclure les différents usages de l’eau comme pour :

* les activités récréatives;
* la baignade;
* la pêche, etc.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impacts

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impacts », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités concernées par la demande présentée.

Les formulaires d’impacts applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c – Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c – Identification des activités et des impacts du projet modifié***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'?' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l’ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impacts et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impacts par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impacts à remplir pour le projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impacts que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

5.1.1 Les travaux comportant l’utilisation de pesticides sont susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts *AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples de source de contaminant susceptible de générer les impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les risques de déversements accidentels de pesticides;
* l’épandage de pesticides dans des milieux humides et hydriques;
* les risques de déversements accidentels d’hydrocarbures;
* les risques d’érosion des rives du plan d’eau dans les cas de contrôle de la végétation.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres impacts environnementaux

5.2.1 Les travaux comportant l’utilisation de pesticides sont susceptibles de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts *AM18e – Autres impacts environnementaux* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples d’autres impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les perturbations des espèces non visées par l’application de pesticides et la détérioration de leur habitat;
* le risque de colonisation du site traité par une espèce exotique envahissante;
* le risque de contamination par le pesticide en aval de la zone traitée.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

1. Informations complémentaires

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser la demande.

* 1. Autre information

6.1.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter la demande. (*Facultatif*)

Exemples :

* des photographies de l’état des lieux;
* les inventaires spécifiques à une espèce;
* des exemples de projets semblables déjà réalisés;
* des études écologiques.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

7.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

7.2 Joignez un formulaire de déclaration *AM16d – Déclaration du professionnel ou autre personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**Btk**: acronyme de *Bacillus thuringiensis* (variété *Kurstaki*), une bactérie qui vit naturellement dans les sols et qui est utilisée comme agent de lutte biologique pour contrôler les populations de divers insectes ravageurs forestiers et agricoles (*Guide d’accompagnement – Demande d’une autorisation ministérielle pour l’utilisation de pesticides* (MELCCFP, 2024)).

**contaminant**: une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**environnement**: l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**milieu aquatique** : milieu où il y a présence d’eau (*Guide d’accompagnement – Demande d’une autorisation ministérielle pour l’utilisation de pesticides* (MELCCFP, 2024)).

**milieu humide** : milieu répondant aux critères prévus à l’article 46.0.2 de la LQE, caractérisé notamment par des sols hydromorphes ou une végétation dominée par des espèces hygrophiles, tel un étang, un marais, un marécage ou une tourbière (art. 4 RAMHHS).

**milieu hydrique** : milieu répondant aux critères prévus à l’article 46.0.2 de la LQE, caractérisé notamment par la présence d’eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut occuper un lit et dont l’état peut être stagnant ou en mouvement, tel un lac ou un cours d’eau et incluant leurs rives, leur littoral et leurs zones inondables (art. 4 RAMHHS).

**phytocide** : produit qui maitrise les espèces végétales. De façon générale, les phytocides comprennent les herbicides, qui contrôlent les espèces herbacées, et les sylvicides, qui contrôlent les espèces ligneuses (*Guide d’accompagnement – Demande d’une autorisation ministérielle pour l’utilisation de pesticides* (MELCCFP, 2024)).

**professionnel**: professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).